

PLAN LOCAL D'URBANISME

6. c. ANNEXES GRAPHIQUES 1/2
1 / 10 000 ème

LEGENDE

- LIMITE DE COMMUNE
- APPLICATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN
- ZONES DE BRUIT
- APPLICATION DU L. 111-1-4 DU CODE DE L'URBANISME
- ZONE INONDABLE
- PERIMETRE DE PROTECTION AUTOUR DE LA STATION D'EPURATION
- PERIMETRES ARCHEOLOGIQUES
- PERIMETRE DU SECTEUR SAUVEGARDE
- PERIMETRE DE LA ZAC APPROUVEE LE 25/03/2009
- PERIMETRE DU PAE APPROUVE LE 27/04/1995
- PERMIS DE DEMOLIR dans l'ensemble de la zone sauf dans les bourgs d'Equemauville et Saint-Gallen-des-Bois
- FORETS SOUS PLAN DE GESTION
- ESPACE NATUREL SENSIBLE : LE BOIS DU BREUIL

